



Procès antitabac et risques financiers des fabricants

Rubrique : actualités - Date : mardi 22 avril 2003

« Les procès antitabac peuvent ils mettre en péril les industriels américains ? » s'inquiète les Echos de mardi qui estime cependant que pour l'instant ils ont eu l'effet « de piqûres d'insecte sur un éléphant » et que par ailleurs depuis le règlement amiable de 1998 où ils ont versé 206 milliards de dollars à 46 Etats américains, les fabricants de tabac ont obtenu des jugements plutôt favorables. Avec cependant ce « retour de flamme » le mois dernier : la condamnation de Philipp Morris à 12 milliards de dollars de caution pour publicité mensongère. Estimant qu'avec la division par deux de cette caution et avec l'ordonnance provisoire annulant un tiers de l'amende à verser à l'Etat de l'Illinois, « le spectre de la faillite s'est éloigné », le journal observe que par ailleurs Philipp Morris USA « s'est engouffré dans la brèche en demandant une ordonnance d'annulation définitive » et en faisant appel, ce qui « a redonné des couleurs à l'action à d'Altria à Wall Street ». Toutefois, selon le quotidien économique, Altria devra d'ici fin 2003 « puiser 2,7 milliards de dollars dans sa trésorerie » pour faire face aux procès et la société court aussi le risque que la caution soit relevée, ce qui la met « sous une pression financière forte » et l'a conduite à annuler un programme de rachats d'actions de 10 milliards de dollars pour garder sa trésorerie.